

# INFOS

JUIN 2022

N O Y A R E Y . F R



## DOSSIER SPÉCIAL EAU POTABLE Planning des travaux



### FINANCES

Présentation  
du budget 2022

### ÉCONOMIE

Découverte des  
entreprises nucléaires

Associations  
Poly'Sons



# FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 9 septembre 2022 | 17h-20h  
Parc de la mairie | VEUREY VOROIZE

Chères Nucérétaines et chers Nucérétains, bonjour à vous.

**E**ncore un bulletin municipal bien fourni avec, entre autres, la présentation budgétaire, un temps clé dans la vie d'une collectivité... Vous comprendrez que rien n'arrête vos élus, et que chaque obstacle est surmonté, pour réaliser tous les projets annoncés ; crèche, cantine, plaine des sports, rénovation des bâtiments ; il y a tant à faire dans notre commune ! Si nous ne posons pas encore la première pierre « physique » de ces projets, tout est en route... mais le temps de l'administratif est long.

Vous trouverez dans ces pages une nouveauté : parce que notre village est riche de ses habitants, nous voulons vous mettre à l'honneur, simplement avec des interviews des acteurs de notre commune, entreprises, artisans, commerçants, mais pas que !

Nous allons devoir nous armer de beaucoup de patience dans les prochaines semaines, à l'heure où j'écris ses lignes de gros travaux de rénovation du réseau d'eau sont en cours ; toutes les réponses à vos questions sont dans ces pages.

L'année scolaire est terminée, nous préparons déjà la rentrée et notre service périscolaire est en difficulté, car le recrutement d'agents d'animation est de plus en plus difficile. Tout au long de cette année, nous avons dû trouver des solutions au jour le jour pour faire fonctionner les services ; ce sont notamment vos élus qui ont accompagné plusieurs fois les services de la cantine, et très régulièrement nous avons dû fermer la mairie pour permettre aux agents d'accueil de prêter main forte, même la policière municipale a servi nos petits ! Cette situation ne peut pas se poursuivre ainsi, et des solutions doivent être trouvées, collectivement, parce que rien ne peut se faire sans la participation de chacun.

Autre question qui nous concerne, les cambriolages : c'est trop ! s'il vous plait, soyons solidaires et vigilants ensemble ; les citoyens participatifs font partie des solutions, d'autres sont à l'étude.

Et je ne parle pas des actes de malveillance sans-nom dont la commune a été victime : abris de bus explosés, volets de la mairie arrachés, barrière de l'école découpée... Des gestes complètement absurdes dont tous les habitants paient le prix !!

Pour finir de façon positive ; notez bien la date de la fête du village : le 18 septembre 2022 !

Et le 15 juillet, le Tour de France passera dans Noyarey ! Tenez vous prêt à profiter du spectacle... et des routes fermées !

Bel été à vous : on se retrouve à la rentrée !!!

.....

Post-scriptum : De nombreux citoyens nous ont questionnés sur la définition du « Maire Honoraire ». Il semble donc utile d'apporter des précisions sur ce sujet :

*“ L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune(...) L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département qui si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité. L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal. ”*

(Article L. 2122-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT))

Il a suffi à l'ancien Maire d'écrire au Préfet en y joignant les justifications nécessaires concernant le lieu et la ou les périodes pendant lesquelles il a exercé des fonctions municipales.



**Nelly JANIN QUERCIA**  
Maire de Noyarey  
n.janinquercia@noyarey.fr



**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

Tous les jeunes de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en vue de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Une fois la JDC effectuée, vous recevrez un "certificat individuel de participation à la JDC". Ce document sera à présenter pour toute inscription aux examens, aux concours et au permis de conduire.

**+ d'infos sur :**  
le site **noyarey.fr** ou sur  
l'**application mobile Noyarey**  
rubrique Etat civil

## APJNV

Cette année, l'APJNV va être forte de propositions pour offrir aux nuyarétains de nouvelles manifestations afin de permettre aux jeunes de l'association un large choix d'activités sur les prochaines vacances. Bien entendu nous perpétuerons notre participation active à la vie du village de Noyarey et souhaitons nous investir davantage sur l'intercommunalité avec la commune de Veurey-Voroize.

### ACTIVITES APJNV

- En février : moto neige à Chamrousse, ciné-pizza, speed luge à Autrans, etc...
- En avril le thème de " l'art " était de mise avec la participation de Jo.Art38, musée de Grenoble, etc...



- L'initiation au Krav Maga avec Hyoshi Sport a été une belle découverte pour nos jeunes, l'intercommunalité est très importante pour L'APJNV.

Katy Bozzi, notre directrice, prépare actuellement le programme des vacances d'été que nous vous partagerons très vite !

### ÉVÉNEMENTS PASSÉS :

Le 13 Mai : Soirée « Sport & Handicap »  
Nous avons commencé le 13 mai dernier avec la soirée « sport & handicap » organisée en collaboration avec la ligue Auvergne Rhône-Alpes du volley. Nous avons eu le privilège de recevoir à l'espace Charles de Gaulle, Damien Roget joueur de l'équipe de France de Volley.



En partenariat avec le volley assis Fontaine-Moirans et Céline Diaz notre coach nous avons su lier moments de partage, de sensibilisation, de cohésion d'équipe et de belle démonstration de ce sport. Les petits comme les grands ont apprécié cette convivialité.

Tous les moyens de communication ont été rassemblés, les jeunes de l'APJNV ont distribué des flyers dans toutes les boîtes aux lettres de Noyarey et Veurey.

### ÉVÉNEMENTS A VENIR :

En septembre retrouvez nous à la Fête du village de Noyarey,

En octobre, nous organiserons une soirée pour Halloween salle Poly'Sons. Déguisement obligatoire pour une soirée d'enfer qui enflammera le dancefloor ! Les réservations pourront se faire sur helloasso et nous communiquerons toutes les informations à la rentrée sur les réseaux sociaux de l'APJNV, mail et affichage.

En novembre, nous souhaitons organiser le 1er loto de l'APJNV, avec de nombreux lots à gagner dont un court séjour en France ou en Europe ! Comptez sur nous, nous vous communiquerons tous les détails au début de l'automne.

En décembre, nous serons présents sur les marchés de Noël de Noyarey et Veurey-Voroize, toujours dans le but de l'intercommunalité.

L'APJNV a développé un moyen de communication digital avec la gestion des réservations helloasso.com en plus des moyens de communication classiques.

Au plaisir de vous rencontrer dans nos locaux ou au détour de nos futurs animations, nous comptons sur votre soutien.

Les membres du bureau

APJNV  
Maison Des Associations  
73, rue du Maupas  
38360 Noyarey

Mail : [apjnv.loisirs@outlook.fr](mailto:apjnv.loisirs@outlook.fr)  
Tel : 07 70 48 86 81



Horaires de l'accueil de loisirs :

- Les mercredis de 14h à 17h (salle ouverte ou activités)
- Les vacances scolaires de 8h30 à 18h
- Possibilité de demi-journée l'après-midi de 13h à 18h

Permanences de l'accueil de loisirs :

- Les mercredis de 13h30 à 17h
- Les vendredis de 14h à 16h30

# Les infos des ASSOCIATIONS

moi c'est NOUS

## Les doigts de fées

Les doigts de fées se réunissent tous les mardis de 14H à 17H. Certaines font de la couture, d'autres de la broderie, du patchwork ou de la dentelle du Puy.

Au cours de ces séances, nous avons réalisé en commun une poule à couture. Nous avons en projets d'autres réalisations, des jouets de chiffon. Dans le cadre de la fête du village, en association avec l'APJNV, nous participerons à la décoration de la place du village.

Si nos projets vous intéressent, vous pouvez nous rejoindre en contactant Anne Marie VINCENT au 06 14 82 90 83 ou Geneviève MIONNET au 06 45 85 10 60.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.



## Interlude et Cie

Les associations Nucérétaines « Cultivarts » et « Interlude et cie » ont allié leurs compétences et proposé un stage d'initiation au théâtre et au clown pour les enfants.

Beau succès pour cette 1ère édition qui a réuni 9 enfants de 8 à 12 ans !

« Viens faire ta comédie ! » une découverte riche et intense, qui s'est déroulée dans la bienveillance, la bonne humeur mais aussi dans l'apprentissage des fondamentaux. Voix, corps, émotions, costumes, textes, impros, un programme bien complet, pour le plus grand plaisir des stagiaires et de leurs intervenants, Christophe et Laure.

Enfants, adultes, restez connectés car il y aura d'autres stages prochainement !



**Stage de l'école Tennis  
du lundi 04 au vendredi 08  
Juillet 2022**

Le Tennis Club de Noyarey Veurey propose de faire découvrir la pratique du Tennis aux enfants de l'école élémentaire et de grande section de l'école maternelle.

Ce stage aura lieu du lundi 04 au vendredi 08 Juillet 2022 sur les courts de Tennis de Noyarey ou dans le gymnase de Noyarey en cas d'intempéries, soit 5 séances d'1 heure sur la plage horaire suivante :

- De 16h45 à 17h45

Coût du stage pour les 5 séances d'1 heure :

- 10€ pour les non-inscrits
- Gratuit pour les enfants inscrits à l'école de Tennis

Inscription à cette adresse mail :  
[tcnoyareyveurey@gmail.com](mailto:tcnoyareyveurey@gmail.com)  
avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2022



## Tennis club

La fin de l'année approche à grands pas ; aussi est-il temps de jeter un petit coup d'œil dans le rétroviseur de cette année sportive, mais également de se projeter vers l'avenir...

L'année scolaire de l'École de Tennis se poursuivra encore quelques jours. Nos jeunes ont bien progressé jusqu'à leur examen final, et un tournoi de doubles mémorables, durant lequel la participation des Parents, à l'arbitrage, est également à souligner ! Merci à eux !

Nous organiserons une ultime session de jeu avant le départ en grandes vacances, le TCNV via un stage d'été du lundi 4 au vendredi 8 juillet. Pour vous inscrire, faites-vous connaître rapidement par mail à l'adresse [tcnoyareyveurey@gmail.com](mailto:tcnoyareyveurey@gmail.com). Au prix modique de 10 € la semaine incluant 5 heures de pratique, ce serait dommage de passer à côté ! Attention, en cas de nombre insuffisant de participants, le club se réserve le droit d'annuler ce stage. Alors MO-BI-LI-SEZ-VOUS !

Nous espérons partager avec vous de nouvelles aventures à la rentrée, et d'ici là, vous souhaitons un bel été. A très bientôt autour des courts !

# Les infos des ASSOCIATIONS

## NOYAREY c'est toi c'est moi c'est NOUS

### Les Parparlottes

L'Association des Parparlottes renouvelle son festival du Conte, « PARPARLONS-NOUS » le 24 septembre prochain.

Cette année, c'est le château de Chaulnes qui nous accueille dans un cadre bucolique et verdoyant, ou encore dans les belles salles rénovées du château, s'il fait mauvais.

Comme lors de la dernière édition, 12 conteurs seront là pour vous faire rêver et vous emporter dans des histoires adaptées à tout public. Chacun choisissant son voyage personnel au cours de l'après-midi en consultant le programme. Le prix reste à 1 euro par personne et par Parlotte. Il sera possible de se restaurer sur place au cours de l'après-midi. Une récompense sera offerte aux enfants qui auront écouté 4 histoires.



Venez nombreux pour profiter de ce sympathique moment local et convivial.



### Emothéa

"L'association du théâtre et des émotions est pour tous.

Pour les particuliers : à partir d'un thème, on peut vous :

- organiser un moment festif théâtral avec vos proches
- faire participer à la création d'un spectacle bénéfique
- proposer une représentation théâtrale interactive

Pour les associations et les collectivités accueillant la jeunesse, on vous propose de développer la bienveillance avec divers outils dont le théâtre.

Pour en savoir plus : un email, un site Internet, un compte Facebook.

Merci. Emotivement vôtre."



### Sassenage plongée

Au pied du Vercors, un club aussi bien pour découvrir la plongée (pour les adultes mais aussi pour les enfants) que pour se perfectionner (le club forme tous les niveaux) ou simplement pratiquer (en mer ou en lac).

PLAISIR de la pratique  
RESPECT de l'environnement  
CONVIVIALITÉ

Présent au  
FORUM DES ASSOCIATIONS  
de Veurey - Noyarey



Retrouvez toutes les coordonnées des associations  
nucérétaines sur l'appli mobile Noyarey



# L'ÉCO de Noyarey

rencontres avec les entreprises nucérétaines

## SPORTIF JRH

Équipementier sportif nucérétain.

C'est en 1998 qu'Éric Ducoin, ancien rugbyman crée la marque SPORTIFS JRH (Jeu Respect Honneur) avec l'idée dès le début de proposer aux clubs de rugby des maillots de jeu personnalisés et fabriqués en France. Depuis 15 ans, cette entreprise nucérétaine s'est naturellement diversifiée sur d'autres sports collectifs tels que le football, le basket, le handball... en offrant des vêtements personnalisés, utilisant des textiles techniques de « terrain ou d'entraînement », comme des maillots, des shorts, des brassières, des leggings ou des cuissards....

**Du 100 % sur mesure  
avec du 100 %  
made in Noyarey  
(France).**

Les équipementiers sportifs traditionnels ont tous une production asiatique. Bien avant que l'on ne parle de développement durable ou de circuit court, Sportif JRH a choisi de se différencier en adoptant un processus de fabrication 100% made in France. Actuellement les tissus utilisés sont tous éco-responsables et proviennent pour une grande partie d'Espagne.



L'objectif à court terme, est de retrouver des producteurs français de textile fiables et inscrits dans la même démarche éco-responsable.

Le studio graphique ainsi que l'atelier de confection sont basés à Noyarey. Ils sont là pour conseiller et accompagner les clients dans leurs démarches de création et de conception technique des vêtements. Toutes les coupes sont pensées et travaillées par un modéliste pour s'adapter aux exigences de chaque sport. Les vêtements sont personnalisables aux couleurs de chaque club, avec l'intégration de logos et de marquages grâce aux techniques de broderie, de sérigraphie

Elle est aussi partenaire de nombreuses entreprises qui souhaitent renforcer leur image avec des vêtements lors d'événements, voire même pour le marquage de leurs tenues de travail.

D'ici la fin de l'année le site de la marque, proposera aux particuliers la possibilité de personnaliser leurs tenues sportives avec leur propre visuel, logo ou création graphique.

**Sportif JRH**  
523 route des Béalières  
38360 Noyarey  
[www.sportifjrh.com](http://www.sportifjrh.com)



ou d'impression par sublimation. L'utilisation d'encres à eau rend cette technique écologique. Une fabrication locale et à la demande, permet des délais de livraison plus courts, une réduction de l'empreinte carbone (en comparaison des productions asiatiques) et la possibilité de produire des petites séries en flux tendu ce qui limite le stockage chez le client final.

Cette société nucérétaine équipe la Fédération Française de Sambo et s'est déjà fait un nom auprès de nombreux clubs sportifs en France.



Matthias CHAROUD (à gauche), ingénieur produit et conception, associé et Jordan LANARO (à droite), responsable commercial, associé.

# STOP AU GASPILLAGE D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES ! A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE, LES PROSPECTUS SERONT INTERDITS DANS LES BOITES AUX LETTRES DE LA METROPOLE.

De nombreuses boites aux lettres affichent un STOP PUB pour ne pas recevoir de dépliants publicitaires, à partir du 1<sup>er</sup> septembre la norme s'inversera : seules les boites aux lettres affichant un OUI PUB recevront un imprimé publicitaire.

Les prospectus pèsent lourd dans nos poubelles. En France ils représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année alors que près de 50 % des usagers les jettent sans même les avoir lus.

Face à ce constat, la loi « Climat et Résilience » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester la mise en place du OUI PUB. Cette loi vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf si l'autorisation est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Cette démarche concrète en faveur de la réduction des déchets permet à l'usager de choisir s'il veut, ou non, recevoir de la publicité.

#### Les objectifs du dispositif :

- Ne pas subir la publicité mais la choisir,
- Réduire le gaspillage papier lié aux imprimés publicitaires non lus,
- Encourager la publicité « Responsable »;
- Sensibiliser à la réduction des déchets et encourager les bonnes pratiques.

#### Comment se procurer un adhésif OUI PUB ?

Les adhésifs seront mis à disposition à partir du mois de juin 2022

- Sur demande au 0800 500 027 (appel gratuit) ou par le formulaire en ligne de demande de documentation [demarches.grenoblealpe-smetropole.fr](http://demarches.grenoblealpe-smetropole.fr) service déchets/demander un document
- En libre-service dans les accueils des bâtiments de la Métropole et en mairies des communes volontaires.



année scolaire 2022/2023

# RECRUTE

**SUPER ANIMATRICE & SUPER ANIMATEUR**

POUR SON SUPER SERVICE PÉRISCOLAIRE

**NOS ENFANTS ONT BESOIN DE VOS TALENTS**

CONTACT : [enf.j@noyarey.fr](mailto:enf.j@noyarey.fr) ou 04 76 53 73 74

## PARTICIPATION CITOYENNE

Avec « Participation citoyenne », soyons acteurs de notre sécurité. Ce dispositif est mis en place à Noyarey pour renforcer le lien entre les élus, la population et les forces de sécurité dans une optique de coproduction de sécurité.

Si vous souhaitez participer à la prévention et à la sécurité publique près de chez vous, vous pouvez devenir « référent citoyen ».



La « Participation citoyenne » est un dispositif officiel, efficace et gratuit, qui permet de lutter contre les actes de délinquances et les incivilités.

Des « référents citoyens » sont chargés d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité dont ils seraient témoins. Ils sont le relais des conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des habitants de leur quartier.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Cette démarche partenariale permet une diminution de 25 à 40% des atteintes aux biens. Le dispositif ne confère aucune prérogative de puissance publique et en aucun cas d'autorisation d'intervention.

**Pour devenir « référent citoyen », les candidatures sont à envoyer à [police.municipale@noyarey.fr](mailto:police.municipale@noyarey.fr) ou au 07 85 69 05 20. Elles seront ensuite validées par la gendarmerie.**

Merci à monsieur Jean-Claude Faure de permettre d'utiliser une partie de son terrain situé route de la Vanne pour l'installation d'un banc public. Les nucléotains apprécieront de pouvoir s'y reposer lors de leur petite balade...



## LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE REPREND.

### Comment lutter contre le moustique tigre ?

Rien ne vaut des actions préventives en matière de lutte contre les moustiques : il est ainsi très important de vider, autour de chez soi, tous les points d'eau stagnante qui sont autant de lieux de ponte potentiels (90% des lieux de ponte sont en domaine privé) : les coupelles de pots de fleurs, les vases, les brouettes, les arrosoirs, les bidons, etc. C'est à ce stade que la lutte est la plus efficace. En effet, les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas de les éliminer durablement, outre l'impact sur l'environnement de beaucoup d'entre eux et leur risque pour la santé.

Pour signaler la présence du moustique tigre, [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr)



### Quelques conseils préventifs :

- Enlevez tous les objets abandonnés qui peuvent servir de récipient.
- Videz une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.
- Remplissez les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).
- Entretenez le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.
- Couvrez toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

L'EID Rhône-Alpes se déplace chez vous pour réaliser un diagnostic et vous apporter ses conseils sur les bons gestes à mettre en place.

[www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com)

### Lutter naturellement contre la prolifération d'espèces envahissantes comme le moustique tigre ou la pyrale du buis.

Pour faire face à la prolifération de moustiques tigres devenue critique, nous vous proposons un moyen de lutte naturelle : les mésanges.

Les mésanges peuvent consommer l'équivalent de leur poids en un jour et sont friandes de petits insectes (dont les moustiques, chenilles processionnaires ou pyrales du buis).

Vous pouvez installer des nichoirs dans votre jardin. Pas besoin d'être très bricoleur, chacun peut réaliser son propre aménagement.



# POLY'SONS

**Nous entrons dans un nouveau monde où le son devient magie !**



**P**oly'sons a enfin trouvé la raison de son nom. Avec "L'Entrepôt du Spectacle", assisté de spécialistes en acoustique qui se sont déplacés et ont œuvré bénévolement (nous ne les remercierons jamais assez), nous avons enfin abouti à rendre audible toute manifestation artistique, surtout musicalement parlant. Les réceptions et interventions de tous ordres gagneront en convivialité, le brouhaha, connu de tous, ayant disparu "comme par enchantement".

Nous avons un triple pari :

- le premier en terme judiciaire : nous ne pouvions toucher à la structure du bâtiment tant que le jugement sur les "malfaçons" n'ait été rendu ;
- le second en terme d'esthétisme : à vous d'en juger par vous-mêmes et
- le troisième en terme financier.

Les trois ont été réussis et vous pourrez le constater lorsque vous assisterez aux différentes représentations proposées.

Il nous reste un point à finaliser en matière d'acoustique, c'est le hall d'entrée. Nous nous sommes déjà attelés à la tâche. Pour des raisons d'étalement financier, nous espérons réaliser ce dernier point dès le budget 2023.

A Bientôt de nous réunir à POLY'SONS !

**Cette réalisation a été rendue possible grâce à :**

Didier PERRIN, Patrick COMMERE (équipe municipale)  
Xavier PLICHON, David HERTER (L'Entrepôt Du Spectacle)  
Emmanuel REBEYROL, Jean Louis BEAUMIER (acousticiens)



## Travaux de renouvellement des réseaux de distribution.

Durant les mois à venir, Grenoble Alpes Métropole et Les eaux de Grenoble vont intervenir sur la commune afin de procéder au renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable.

Hugues Broissand nous présente ces travaux qui se feront en différentes phases et seront étalés sur plusieurs années.

La commune de Noyarey est alimentée, dans sa partie basse, par un ensemble de sources depuis le réservoir de St Jean qui alimente le réservoir dénommé « les Fées ». En particulier lors de l'étiage de ces ressources, la quantité d'eau est insuffisante. En complément, une partie de la plaine est alors alimentée par le biais d'une interconnexion sur le système Drac – Romanche.

Les interventions de réparations de ces dernières années ont permis d'améliorer le rendement du réseau, passant de 67.8% en 2015 pour atteindre 82.2% d'efficacité en 2021. La gestion métropolitaine de l'eau potable a permis en quelques années de diminuer considérablement les volumes perdus dans les fuites.

Les efforts d'exploitation et d'investissement depuis 2016 semblent porter leurs fruits et on observe chaque année, une amélioration des rendements.



**Hugues BROISSAND**  
Chargé de travaux

Département de l'Eau et  
Direction des Régies eau et assainissement

Pour autant, il ne se passe pas une année sans que certaines sources de montagne ne subissent des étiages toujours plus sévères (situation de la commune de Noyarey) et seules les réparations de fuites couplées à du renouvellement ciblé des réseaux déficients mais aussi les interconnexions de secours entre réseaux permettent d'en compenser les faiblesses et de maintenir la continuité de l'approvisionnement.

**Différentes problématiques ont été recensées sur le secteur du réservoir de St-Jean :**

- des pressions importantes (pouvant atteindre jusqu'à 12 bars sur certaines parties du réseau),
- des fuites récurrentes détectées sur les réseaux,
- mais également, vétusté du réservoir des Fées et un intérêt d'utilisation relatif,
- enfin, à l'avenir, une tension plus importante des ressources limitées actuelles pour répondre à la demande future en eau liée aux évolutions de population et de logements sur la commune, entraînant donc un besoin renforcé de recours à la ressource Drac, via l'interconnexion.

Afin de répondre à ces différentes problématiques, La Métro prévoit de réaliser, à court terme, plusieurs opérations de travaux de réorganisation et de rationalisation hydraulique ainsi que le renouvellement de réseaux.

### ÉTIAGE *nom masculin*

Baisse périodique des eaux (d'un cours d'eau) ; le plus bas niveau des eaux.

## PRÉSENTATION DU PROJET

Les travaux vont ainsi comprendre deux principales phases, permettant de répondre aux différentes problématiques ci-avant et à terme, d'abandonner le réservoir des Fées :

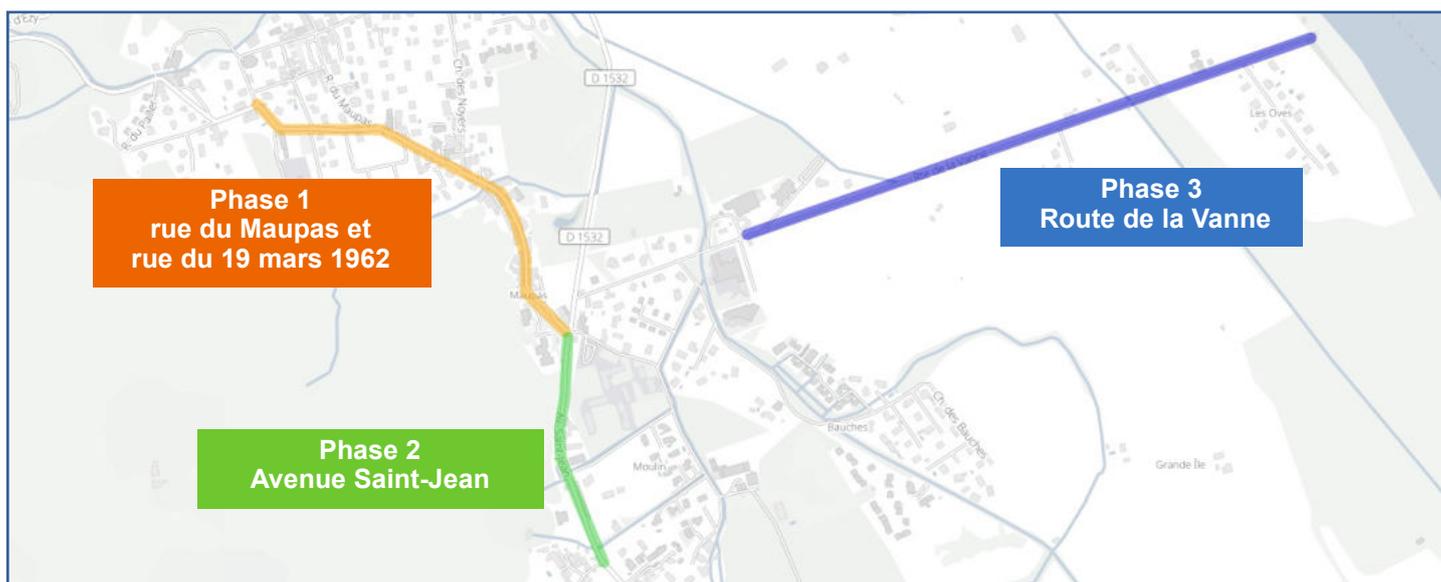
**1. (en orange)** La première phase consistera au renforcement du réseau de distribution d'eau potable et au renouvellement des branchements associés, rues du Maupas et du 19 mars 1962, au centre-village.

**2. (en vert)** Une seconde phase consistera ensuite au renforcement de la canalisation de distribution sur l'avenue de St Jean (RD1532), entre la rue du Maupas et le chemin du Diday. Cette phase est envisagée à ce jour en 2023-2025.

Pourront alors être posés, un surpresseur (pompes hydrauliques), vers le cimetière, pour alimenter les quelques abonnés les plus hauts du lotissement des Fées ainsi qu'une bache pour la défense incendie. Le réservoir des Fées pourra ainsi être abandonné.

Un réducteur de pression sera également posé vers le chemin du Diday pour réduire la pression sur les secteurs de la plaine.

Une éventuelle **troisième phase (en bleu)** pourrait être envisagée à moyen ou long terme, en fonction de l'évolution de la demande en eau sur la commune de Noyarey. Elle consisterait au renforcement du maillage actuel avec le système Drac – Romanche (utilisé en complément) et du réseau de distribution associé, depuis le long de l'Isère, au niveau de la route de la Vanne, pour compléter l'alimentation du bas de la commune quand les ressources gravitaires et le maillage actuel ne permettront plus de subvenir à l'ensemble des besoins d'alimentation.



### PHASE 1 : RUES DU MAUPAS ET DU 19 MARS 1962.

Depuis le 13 juin la première phase de travaux a débuté pour une durée d'environ 5 mois. Elle permettra le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable, rues du Maupas et du 19 mars 1962, au centre village.

Concrètement, il s'agit :

- de l'implantation en tranchée ouverte de 740 mètres de canalisation d'eau potable (en fonte, diam. 125 mm),
- du renouvellement de 50 branchements et leur raccordement sur la nouvelle conduite,
- de la création d'un ouvrage (en béton armé, situé à côté du cimetière) pour installer un surpresseur permettant l'alimentation du quartier de l'Eyrard, garantissant une pression adéquate.

Le coût des travaux pour cette première phase en 2022 est estimé à 415 000 € H.T. Cette opération est financée à 100% par le budget annexe de l'eau potable de la Métropole. Les subventions éventuelles de l'agence de l'eau sont indéterminées à ce jour.

Les travaux ont débuté au carrefour rues de l'église et 19 mars 1962 pour descendre cette dernière, jusqu'au carrefour avec la rue du Maupas. Cette étape permettra de mutualiser nos travaux avec ceux d'Enedis afin d'enfouir la ligne haute tension.

Lors d'une seconde étape, les travaux repartiront le 18 juillet, depuis l'avenue St-Jean (en face du restaurant les G's) et remonteront la rue du Maupas, jusqu'au

carrefour du 19 mars 1962.

Ce planning peut encore évoluer dans les semaines à venir, suivant les échanges en cours.

Aussi, les rues concernées seront fermées à la circulation, sauf pour les riverains quand les possibilités techniques le permettront. Des déviations seront mises en place pour les véhicules. Le ramassage des ordures ménagères ne pourra pas se faire normalement, des points de collecte seront mis en place sur certains carrefours.

Naturellement, les coupures d'alimentation en eau potable nécessaires seront annoncées 48h par avance par des affichettes dans les boîtes aux lettres.

L'organisation de ces travaux a été expliquée lors de la réunion publique du 29 mars dernier.

Vos interlocuteurs de l'opération sont :

- Métro – conduite d'opération : **Hugues BROISSAND** (chargé de travaux) hugues.broissand@grenoblealpesmetropole.fr 07 85 50 68 21
- Métro : **Carlos RIVIERE** (responsable du service travaux) carlos.riviere@grenoblealpesmetropole.fr – 06 17 57 80 16
- SPL eaux de Grenoble – exploitant du réseau : **M. DAURIA** et **M. PERROTINO**
- Cabinet Merlin - Maître d'œuvre : **Laurine RECOLLE** et **Adeline ROUSSIAU**
- AVERI / TRV - Entreprise de travaux : **Éric CAUCHETEUR** et **Éric DOYEN**.

# QUE FAIT LA MÉTROPOLE ?

De la préservation des ressources à la distribution de l'eau potable, Grenoble-Alpes Métropole est responsable de l'ensemble du cycle de l'eau sur les 49 communes de son territoire.



Anne-Sophie  
OLMOS

Vice-présidente de  
Grenoble-Alpes  
Métropole  
chargée du  
cycle de l'eau



## LES MISSIONS DE LA MÉTROPOLE

Grenoble-Alpes Métropole a la responsabilité de l'ensemble du cycle de l'eau. Son rôle est de :

- Surveiller les périmètres de protection des captages.
- Produire de l'eau potable répondant à toutes les normes réglementaires.
- Garantir la qualité de l'eau distribuée.
- Exploiter les infrastructures d'alimentation, production, adduction, distribution.
- Distribuer de l'eau potable à l'ensemble des usagers (habitants, industriels, etc.).
- Procéder aux études nécessaires pour renforcer et développer le réseau.
- Garantir la protection de la ressource en eau sur les sites de production.
- Organiser la gestion des contrats, abonnements, facturations, et la relation aux abonnés.
- Gérer les eaux usées (l'assainissement).
- Assurer le contrôle, le renouvellement et l'entretien de 5600 poteaux incendie publics sur le territoire et autres dispositifs de lutte contre l'incendie.

Pour mettre en oeuvre cette compétence, Grenoble-Alpes Métropole a créé une Régie de l'eau potable et la SPL (Société publique locale) Eaux de Grenoble Alpes intervient comme opérateur pour le compte de la Métropole.

## LA TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

Tout en s'efforçant de maintenir un prix de l'eau potable le plus modéré possible, Grenoble-Alpes Métropole a décidé de participer à une expérimentation nationale. Ce dispositif consiste à renforcer les actions préventives pour aider les ménages à maîtriser leur consommation d'eau. Dans le cadre d'un partenariat avec une association d'insertion, l'objectif est de proposer aux familles en situation de précarité un diagnostic de leurs installations et de leurs usages.

Le second axe consiste à accorder une aide financière aux ménages qui consacrent plus de 3% de leurs ressources à leur facture d'eau. Sur les 49 communes de la Métropole ce sont environ 9 000 ménages concernés, avec une aide moyenne de 58€ au maximum. Le montant sera accordé en fonction des revenus, du nombre de personnes habitant le foyer et du prix de l'eau par commune.

Pour bénéficier de la tarification sociale de l'eau, aucune démarche à effectuer. L'allocation est calculée en se basant sur les données de la Caisse d'allocations familiales et sera directement versée aux bénéficiaires.

## L'EAU DU ROBINET PLÉBISCITÉE PAR LES MÉTROPOLITAINS

Selon une étude, 91% des habitants de la Métropole préfèrent boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille. Une situation quasiment unique en France.

La Métropole est assise sur un trésor. Il ne s'agit pas d'un tas d'or ou d'une mine de minerais rare. Non, ce trésor, c'est de l'eau. Une eau d'une qualité exceptionnelle issue des nappes alluviales du Drac et de la Romanche et qui alimente 85% des habitants de l'agglomération (les 15% restant sont alimentés par des sources des coteaux). Une qualité exceptionnelle car cette eau n'a pas besoin d'être traitée : « Une goutte de pluie qui s'infiltré dans la nappe met environ 60

jours pour atteindre les puits, ce qui lui permet d'être filtrée naturellement. C'est une situation quasiment unique en France ».

D'après une récente étude\*, plus de 93% des usagers ont une bonne, voire une très bonne image de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. C'est un point de plus qu'en 2018 lors de la précédente enquête. Et c'est 4 points de plus qu'au niveau national (89%). Il faut dire que les Régies eaux et assainissement proposent un service public réactif fonctionnant 7j/7 et 24 h/24. Et que la Métropole investit plus de 30 millions d'euros par an pour sécuriser et moderniser les réseaux et ouvrages d'eau potable et

d'assainissement.

Selon la même étude, 80% des personnes interrogées ont « tout à fait » confiance dans l'eau du robinet. De la même façon, plus de 94% des personnes sondées sont satisfaites du goût de l'eau potable. Résultat, 95% des usagers consomment l'eau du robinet, et 91% la choisissent de préférence à l'eau en bouteille. Des chiffres exceptionnels là aussi mais accompagnés d'un paradoxe : 56% d'entre eux pensent que l'eau potable est traitée. Or, ce n'est pas le cas. L'eau potable dans la Métropole est traitée (par filtration, chloration et UV) dans seulement 15% des cas (pour les ressources de coteaux).

\*L'enquête de satisfaction menée par un organisme indépendant a été réalisée par téléphone entre octobre et novembre 2021 auprès de 1 500 personnes.

# LE CIRCUIT DE L'EAU DE LA MÉTROPOLE



**De la protection de la ressource en eau au traitement des eaux usées, en passant par le captage et la distribution, la Métropole gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'intégralité du cycle de l'eau.**

**1 PROTECTION DE LA RESSOURCE**  
La neige et la pluie amènent l'eau dans les montagnes. C'est ici qu'elle commence son circuit. Là, les sites naturels où on la prélève sont très étroitement protégés, afin de préserver ses qualités originelles.

**2 PRÉLÈVEMENT**  
40 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année via 128 points de captage (nappes phréatiques du Drac et de la Romanche) et 64 sources de montagne. Une eau de grande qualité, majoritairement filtrée et minéralisée par les sables et graviers. Du 100% nature !

## 4 DISTRIBUTION

Distribution publique  
(fontaines, piscines,  
bornes incendies, etc.)

Distribution publique →

DISTRIBUTION DE L'EAU AUX  
450 000 HABITANTS

Distribution  
aux entreprises

Réseau  
de collecte  
des eaux usées

## TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### 5

Rejet d'une eau de bonne qualité dans l'Isère

### 3

### TRAITEMENT

Grâce à sa pureté naturelle, seulement 15% de l'eau connaît un pré-traitement (filtration, chloration et UV), pour la mettre aux normes de potabilité.

### 4

### DISTRIBUTION

L'eau est stockée dans 157 réservoirs. Ils permettent de réguler la pression du réseau public de distribution : plus de 2000 km de tuyaux pour desservir habitants et entreprises des 49 communes de la Métropole !

### 5

### TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'eau sale (toilettes, douches...) est acheminée via un réseau d'assainissement (encore 1800 km de tuyaux !) jusqu'à la station d'épuration Aquapole. Elle est dépolluée et rejetée propre dans l'Isère. Un nouveau cycle peut commencer !

# Cycle de l'eau



**Alfio PENNISI**

Conseiller municipal  
délégué à la  
mobilité et  
Conseiller  
métropolitain.



La Grenoble Alpes Métropole a mis en avant dans son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) un investissement de 270 M€ pour le Cycle de L'eau. Le cycle de l'eau comprend l'entretien des réseaux et la distribution d'eau potable, l'assainissement, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).

Vous avez sans doute remarqué que la question sur l'eau est un sujet sensible. Manque d'eau suite au réchauffement climatique, micro fuites sur les canalisations d'eau vétustes...

Des sondages ont eu lieu sur notre commune et il s'avère que des travaux de réorganisations d'eau potable vont avoir lieu sur des rues stratégiques. Des travaux vont intervenir sur la rue du Maupas, l'avenue Saint Jean et la route de la Vanne.

Nous sommes conscients que ces travaux vont impacter la vie de nos Nucérétain(e)s. Nos mettons tout en œuvre afin que la communication entre la Grenoble Alpes Métropole et nos citoyen(ne)s se déroule dans un bon esprit mais nous savons d'ores et déjà que cette période sera difficile en termes de circulation.

Voici quelques conseils  
pratiques pour réduire votre  
consommation d'eau potable :



Repérez et réparez les fuites d'eau, même minimes



Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !



Réparez vos fuites : un robinet qui goutte perd en moyenne 5 litres/heure, soit 120 litres/jour... Pour une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 600 litres/jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes.



Utilisez un mousseur sur vos robinets afin de réduire le débit d'eau : une fois placé sur votre robinet, ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50%, mais la pression ne diminue pas ! Pour une douche avec une réduction du débit de 50%, c'est jusqu'à 160 € d'économies par an !



Installer une douchette économe dans votre douche : avec le même confort d'utilisation qu'une douchette classique, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet. Vous réalisez ainsi jusqu'à 75% d'économie d'eau !



Si vous constatez une consommation d'eau froide anormale, sans anomalie de votre installation ni fuite, et que vous mettez en doute la précision du compteur, vous pouvez demander un étalonnage de votre compteur sur l'agence en ligne dans la rubrique "Mes démarches" (une fois que vous êtes connecté).

Attention, si votre compteur s'avère en bon état, vous devrez régler des frais d'étalonnage.



# LE CAHIER FINANCIER



**Gérard FEY** 2ème adjoint  
Délégué aux finances et à la fiscalité

## LES PROJETS

*Malgré les dettes de la commune nous avançons et nous réaliserons les projets que nous nous sommes engagés à réaliser pendant la campagne. Ça sera difficile, il faudra beaucoup de rigueur et de créativité mais on n'en manque pas.*

(Nelly Janin Quercia au Conseil Municipal du 28 mars 2022)

## LE BUDGET 2022

*Notre budget découle de deux documents qui sont pour nous des documents fondateurs : d'une part l'état des lieux réalisé dès notre prise de fonctions, et d'autre part, notre programme tel qu'il a été présenté aux habitants pendant la campagne électorale.*

(Gérard Fey au Conseil Municipal du 28 mars 2022)

## LES COMPTES

*L'année 2021 a encore fortement été affectée par les mesures sanitaires.*

(Gérard Fey  
au Conseil Municipal  
du 28 mars 2022)

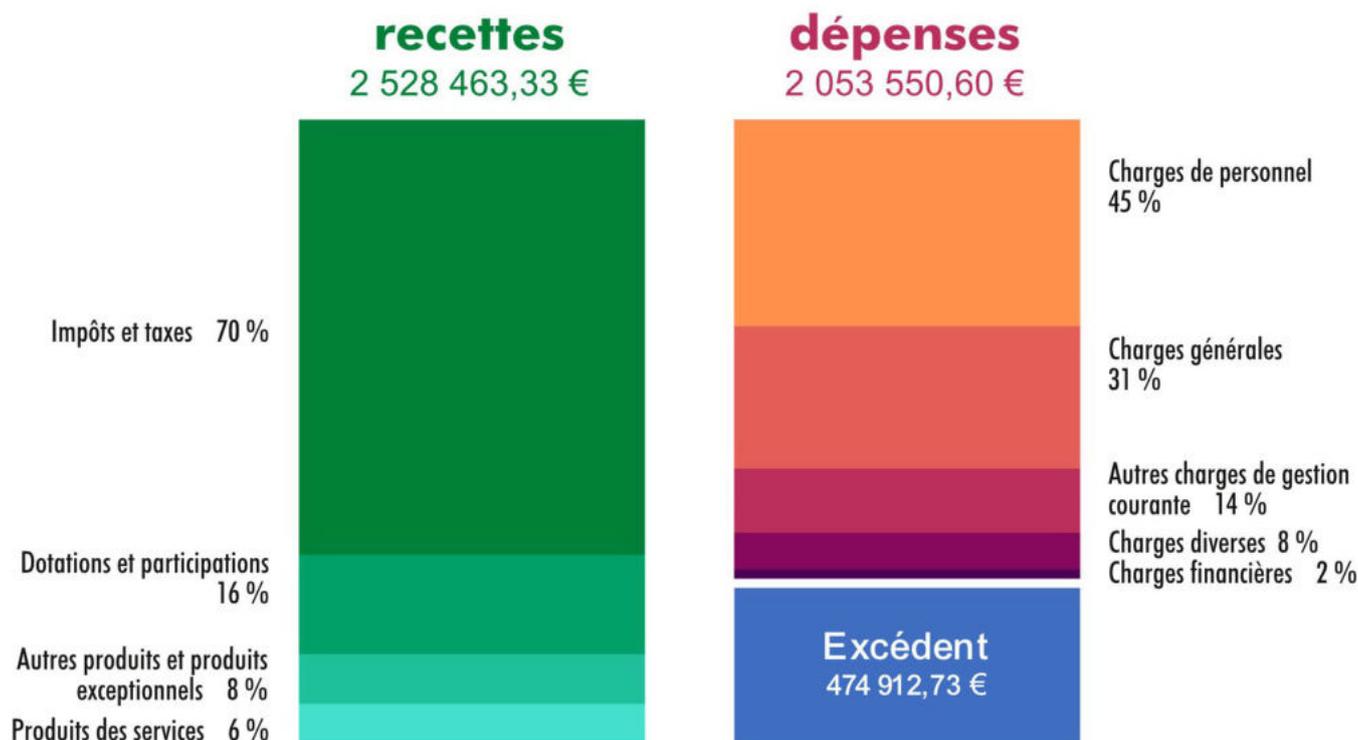
## LA FISCALITÉ ET LE DÉSENDETTEMENT

*En toute hypothèse, l'apurement des dettes auprès de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) ne peut se traduire que par un appauvrissement, soit de la commune par suite de la vente de patrimoine, soit des habitants par une hausse de la fiscalité. C'est la première option qui sera privilégiée.*

(Gérard Fey au Conseil Municipal du 28 mars 2022)

# LES COMPTES 2021

La collectivité réalise un excédent de 474 912,73 € sur son budget de fonctionnement.



Cet excédent qui représente 18,78 % du budget de fonctionnement est d'un niveau satisfaisant car il permet à la collectivité d'effectuer normalement la maintenance et l'entretien courant de son patrimoine et de ses équipements.

Ce bon résultat traduit certes les efforts de rationalisation entrepris mais aussi le fait que l'année 2021 a encore fortement été affectée par les mesures sanitaires. Une partie des dépenses prévues n'a pas été effectuée concernant notamment l'animation de la commune, et diverses activités collectives.

**Un résultat global de 629 486,29 € au service des projets inscrits au budget 2022.**

Le résultat comptable global à la clôture de l'exercice 2021 se monte à **1 106 399,45 €**

(excédent de fonctionnement cumulé de 611 912,73 € + excédent d'investissement cumulé de 494 486,72 €)

Toutefois la somme effectivement disponible pour la collectivité n'est que de **629 486,29 €** car il convient de soustraire les "restes à réaliser" c'est dire les engagements antérieurs, qui représentent **476 913,16 €**.



# LA FISCALITÉ

## Les taux d'imposition ne sont pas modifiés.

Depuis 2021, avec la mise en œuvre de la réforme nationale de la taxe d'habitation le Conseil Municipal ne peut plus modifier le taux de la taxe d'habitation. Celui-ci reste donc figé au taux de l'année 2019 soit 11,23% pour notre commune ; lequel taux continuera de s'appliquer pour les seules résidences secondaires.

La perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation qui était perçue au titre des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Notre commune s'est donc vue transférer le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties

(15,90%) qui vient s'additionner au taux communal (28,29%).

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour l'exercice 2022 le taux d'imposition au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) de 44,19%, taux égal à la fusion des taux des taxes foncières communale et départementale.

## LE BUDGET 2022

### Une méthodologie reconduite.

La méthodologie de préparation budgétaire décentralisée et participative initiée dès l'année 2021 a été reconduite.

Un travail préparatoire a été réalisé au sein de chaque délégation, en liaison avec les agents de la commune en charge de la gestion des différents secteurs.

Après plusieurs réunions techniques de synthèse, une séance de travail

s'est tenue le 14 mars, à laquelle tous les élus étaient conviés, y compris les représentants de la minorité afin de valider les options et les prévisions, avant le vote du Conseil Municipal le 28 mars.

Cette préparation budgétaire décentralisée et participative induit un travail de coordination important pour les services de la commune dont les personnels doivent être salués pour leur implication.

Afin de faciliter le travail des services et de soutenir notre démarche de gestion participative déconcentrée, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau logiciel comptable et financier, car celui de la commune était devenu obsolète.

### La section de fonctionnement

Elle décrit sous un angle financier la vie quotidienne de la commune.

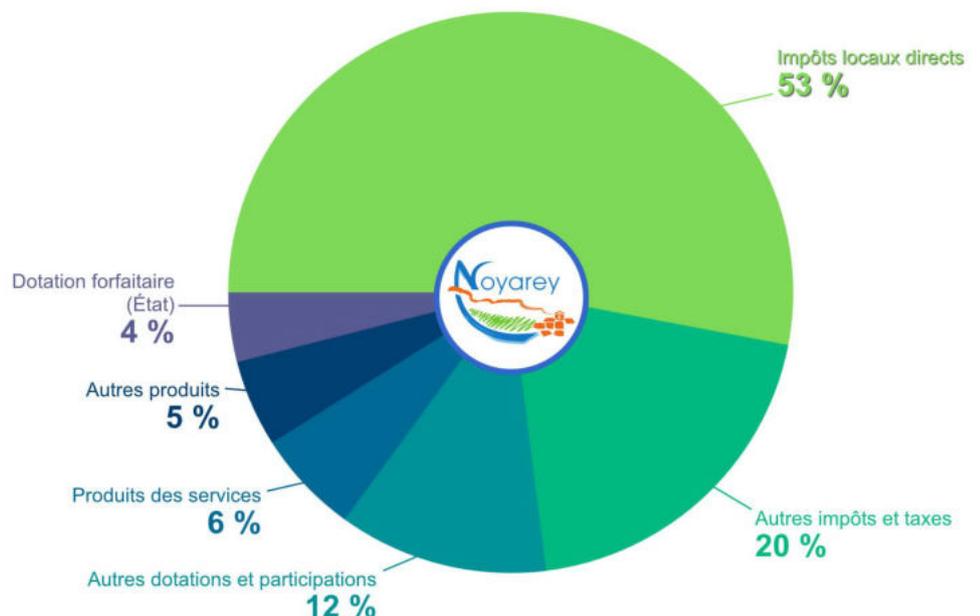
Les prévisions de recettes de fonctionnement, naturellement sincères, et en aucun cas surévaluées, par prudence, se montent à 2 488 700,00 €

Ce montant prévisionnel de recettes autorise une projection de dépenses, bien évidemment, de même montant. Cette prévision de dépenses est également sincère, et en aucun cas sous-évaluée, comme il convient également, toujours par prudence.

Pour l'essentiel, les dépenses de fonctionnement sont des dépenses reconduites : le personnel, le chauffage, l'éclairage, les consommables, les intérêts des emprunts...

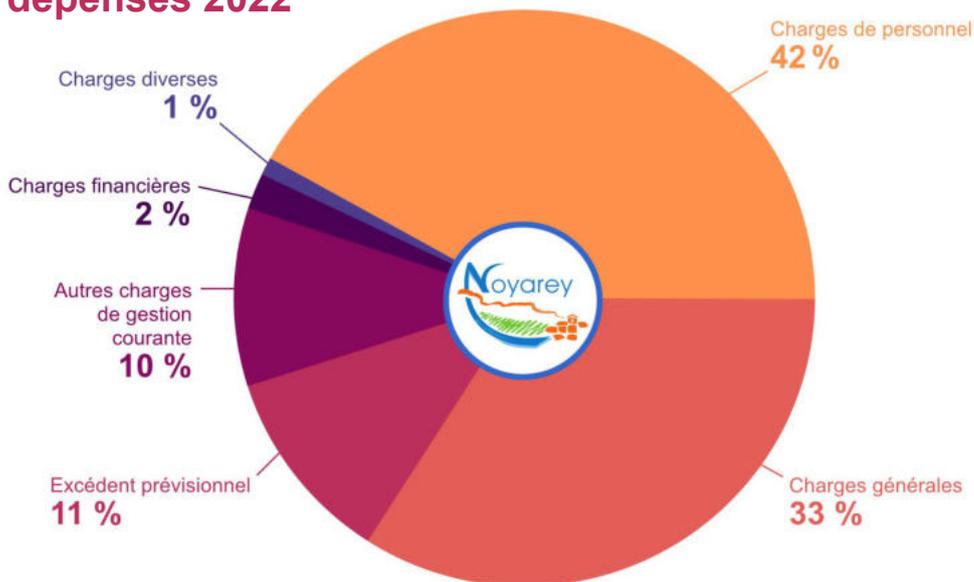
Le suivi de ces dépenses appellera une vigilance accrue dès les premiers mois d'exécution du budget, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'économie du pays et sur le contexte international qu'on ne peut ignorer. Ces éléments ont conduit à prévoir une marge de sécurité sur certaines dépenses, même si cet exercice a ses limites tant le contexte est incertain.

### recettes 2022



Au-delà de cet aspect de reconduction des moyens, la section de fonctionnement comporte des crédits qui visent deux objectifs principaux : poursuivre la rationalisation et la mise à jour du fonctionnement des services de la commune et accompagner les habitants dans leur vie collective et l'amélioration de leur environnement.

## dépenses 2022



Pour ce qui concerne le fonctionnement des services de la commune, plusieurs orientations prioritaires ont été retenues :

### Concernant le personnel :

1) Le recrutement d'un chargé de mission pour aider le Directeur Général des Services dans l'étude et la conduite des nombreux projets.

2) La poursuite de la mise en conformité réglementaire avec un crédit de 8.000 € pour l'élaboration du document d'évaluation des risques professionnels et le diagnostic des risques psychosociaux.

3) La formation des agents pour 15.000 €.

4) Un crédit pour des jobs d'été, mesure économique à dimension sociale dont la mise en œuvre sera subordonnée à la mise en place d'un encadrement adéquat.

### Concernant le soutien logistique :

1) Des crédits sont inscrits pour accompagner la mise à jour des systèmes informatiques, dans le cadre de l'externalisation de la prestation décidée dès l'année 2021 ainsi que pour l'entretien courant et la sécurisation des bâtiments communaux.

2) L'accompagnement par un prestataire financier est reconduit pour les échéances budgétaires importantes.

3) Le classement indispensable des archives sera poursuivi, soutenu par un crédit de 7.000 € sur l'année 2022.

4) Enfin, 20.000 € de provisions sont prévus pour des frais d'experts et d'avocats concernant les contentieux en cours, notamment le contentieux préoccupant en aval de la construction de la salle Poly'Sons.

Pour accompagner les habitants dans leur vie collective et améliorer leur environnement, on notera que les subventions aux associations sont reconduites et majorées pour certaines, du fait d'événements exceptionnels : les 60 ans du Noyarey Football Club, avec un crédit spécifique de 1 500€, la participation du Club des maquettes à un salon de portée nationale, avec une ligne de 2 500€ ou encore la participation d'une compagnie de théâtre à un festival, également de portée nationale.

Dans un autre domaine, l'action du CCAS sera accompagnée par une subvention portée de 9.000 € à 15.000 €.

En matière d'environnement et de cadre de vie, des crédits sont prévus en faveur du fleurissement, du désherbage, du balayage, du remplacement de jardinières ou de pots cassés, toutes actions à valider et à conduire en lien avec la

commission ad hoc à laquelle participent des habitants.



après



avant



avant



après

## La section d'investissement

Elle traduit à la fois les choix politiques et dessine l'avenir de la commune, du moins, pour la partie qui relève de sa compétence, c'est-à-dire sous réserve de celles de la Métropole.

Notre budget d'investissement 2022 découle très clairement et très logiquement de la confrontation de notre programme et de l'état des lieux financier et patrimonial.

Ce budget s'articule autour de trois axes :

- 1) les contraintes issues des engagements antérieurs,
- 2) la maintenance, le renouvellement et de la mise à jour des matériels et des équipements,
- 3) la mise en œuvre de notre programme.

**1** Les contraintes issues des engagements antérieurs sont relatives d'une part au remboursement des emprunts en capital, soit 214.000 € pour 2022 et d'autre part à l'achat des biens "portés" par l'EPFL.  
*(voir ci-après le focus "Le désendettement : l'heure de vérité")*

**2** La deuxième composante de la section d'investissement est relative à la maintenance, au renouvellement et à la mise à jour des matériels et des équipements.

Ce budget est établi afin que les services administratifs techniques ou encore les écoles soit dotés des matériels et équipements pertinents.

On relève par ailleurs les inscriptions de crédits pour :

- l'installation de panneaux routiers en lien avec la réflexion engagée sur la vitesse dans la commune,
- la poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
- une action de sensibilisation à la sécurité routière à destination des élèves des écoles, subventionnée à 100%.
- l'acquisition d'un véhicule électrique pour les Services Techniques,
- l'installation d'arceaux en des lieux choisis pour faciliter l'usage du vélo dans notre commune.

Enfin des crédits sont prévus pour le cimetière :

- pour son entretien : un crédit prévisionnel de 30.000 € pour la réfection indispensable d'un mur d'enceinte.
- pour sa gestion : acquisition d'un outil informatique pour 5.700 € pour un meilleur service à la population et pour faciliter le travail du personnel communal.
- pour anticiper les besoins : un crédit de 12.000 € pour financer la procédure de reprise des concessions à l'abandon. Il s'agit d'une mesure importante qui permettra de ne pas envisager d'extension de façon prématurée mais aussi de contribuer à la sécurité et à la propreté du lieu.

**3** La dernière composante de la section d'investissement consiste en la mise en œuvre de notre programme.

Des travaux sont déjà programmés avec la première phase de réalisation de la plaine des sports pour 200.000 €, une première tranche de rénovation de l'église pour 152.000 € et des travaux pour corriger l'acoustique de la salle Poly'sons pour 37.000 €.

Figurent également des crédits pour des études préalables ou complémentaires et de maîtrise d'œuvre pour 200.000 € : complément d'étude pour la crèche, audits énergétiques, études pour l'extension de la cantine scolaire.

Les études en cours permettront d'affiner le coût des projets et donc dans un second temps de définir le programme pluriannuel des investissements.

L'état des lieux comporte un double but ; il s'agit bien entendu d'un socle indispensable pour bâtir un plan d'action adapté et réaliste. C'est également un fond de partage avec les habitants dans notre souci constant de transparence.

Il ne semble pas inutile de rappeler que cet état des lieux financier et patrimonial a été réalisé dans les 6 mois suivant notre prise de fonction et qu'une synthèse a été diffusée dans toute la commune. Il a été réalisé par des cabinets d'experts indépendants faisant autorité au plan national. Les rapports sont consultables dans leur intégralité en Mairie et téléchargeables sur [noyarey.fr/etat-des-lieux](http://noyarey.fr/etat-des-lieux). Nous nous devons aujourd'hui de mettre en garde contre toute interprétation issue d'une lecture partielle ou partielle de ces documents et qui pourrait exposer notre commune à de graves déconvenues.

Gérard Fey au Conseil Municipal du 28 mars 2022



# LE DÉSENDETTEMENT L'HEURE DE VÉRITÉ



**"L'endettement auprès de l'EPFL semble aujourd'hui hors norme au regard de la dimension et des capacités de notre commune. Un chiffre le résume : l'Isère compte 512 communes, Noyarey est la 119ème en nombre d'habitants, et néanmoins notre commune se classe dans les trois premières villes endettées auprès de l'EPFL.**

**Pour autant, le caractère très préoccupant de la situation est dû moins à l'importance de cette dette, qu'à la valeur d'actif quasi nulle de certains biens qui la constituent."**

Gérard Fey au Conseil Municipal 28 mars 2022.

**L**a dette à l'EPFL est estimée à 2,5 millions d'euros dont la moitié correspond à des biens dont la valeur d'actif est nulle, quasi-nulle ou négative.

**Le terrain du Chapotier :** environ 11 000 m<sup>2</sup>, situé en face du jardin de Méronne de l'autre côté de la route départementale.

- Son échéance d'achat est 2030 pour un montant estimé à 550 000 €. La commune dispose donc d'un peu de temps devant elle, mais chacun doit garder à l'esprit que ce terrain a été inclus dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation et que par conséquent, il n'est plus classé dans les zones à urbaniser comme il l'était à sa date de réservation.
- Sa valeur d'actif est donc désormais voisine de zéro alors que la commune devra déboursier en 2030 une somme de 550 000 €.
- Il est primordial de maintenir un travail de partenariat avec la Métropole et le Département, pour tenter autant que possible d'amortir cet impact.

Si la problématique du terrain du Chapotier ne concerne pas directement le budget 2022, il n'en va pas de même pour les biens immobiliers de la rue du Maupas dont l'échéance de rachat a été dépassée et qui représentent un enjeu de l'ordre de 800 000 €.

**Les biens immobiliers de la rue du Maupas :**

- Notre budget 2022 prévoit de racheter à l'EPFL, selon des engagements qui ont été contractés en 2009 et 2010, 3 maisons situées rue du Maupas dont la valeur d'actif est aujourd'hui nulle pour l'une, négative pour l'autre ou dérisoire pour la dernière et dont le devenir n'a fait l'objet d'aucun projet au terme de plus de 10 années de portage.

Il s'agit d'abord des deux maisons mitoyennes situées face à la pharmacie. Les acquisitions ont été faites en 2009 à la demande de la commune pour 550 000 €. Aujourd'hui, après expertise, ces biens sont qualifiés d'insalubres et dangereux. Leur démolition est donc préconisée par des experts mandatés par l'EPFL. Ce dernier se refuse par conséquent à en prévoir la commercialisation. Il en résulte une perte sèche pour la commune de l'ordre de 550 000 €. C'est une déconvenue forte pour la collectivité.

Il s'agit ensuite de la ferme/grange du 26 rue du Maupas, bâtisse située derrière le restaurant Les G's. Ce bien présente une problématique un peu différente car sa démolition n'est a priori pas préconisée. L'achat à l'EPFL coûtera 150 000 € pour

une valeur commerciale estimée entre 100 000 € et 140 000 €. La conservation de cet espace dans le patrimoine communal exigerait un investissement complémentaire immédiat estimé à 60 000 € soit pour démolir complètement le bâtiment soit pour le sécuriser.

Quant à la réfection complète de ce bien, du fait que seuls les murs pourraient être conservés, son coût est évalué à 400 000 / 450 000 €.

C'est dans ce contexte que la commune devra se prononcer sur le devenir de ce bien.

Notre budget 2022 prévoit un emprunt de 820 000 € pour financer l'acquisition obligatoire de ces biens sans valeur. Toutefois afin d'éviter l'alourdissement de la fiscalité qui découlerait de ce nouvel endettement, l'alternative consistant à vendre des biens patrimoniaux sera privilégiée.

- Le rachat à l'EPFL puis la commercialisation d'un terrain constructible rue de l'Eyrard permet d'envisager un solde positif de 100 000 € à 150 000 €
- La vente de la Maison Anthoard 700 000 €

Par ailleurs dès lors que la vente du dernier terrain du lotissement communal de l'impasse Oddos serait réalisée la commune peut espérer percevoir une somme voisine de 100 000 €.

**LE DÉSENDETTEMENT DÉJÀ RÉALISÉ.**

Il concerne les appartements à l'immeuble Saint-Jean. Le rachat obligatoire de deux appartements dont le portage commencé en 2011 est échu depuis 27 juillet 2017 et leur vente au prix du marché s'est soldé par un reste à charge pour la collectivité de 47 113,40 €.

La vente d'un dernier appartement à l'immeuble Saint Jean pour un montant de 109 000 € a permis de financer ce reste à charge ainsi que le rachat également obligatoire du local de la pharmacie dont le portage est échu depuis le 28 juillet 2017.

Le Conseil Municipal a considéré que compte tenu de ses dettes et de ses besoins d'investissement, la commune ne saurait donner une priorité d'achat pour des appartements dont elle devrait assurer la gestion locative.

# LA MAISON ANTHOARD

En 1981, sous l'administration de Monsieur François Jorquera, Maire de Noyarey (de 1977 à 1989), la commune décide de confier la gestion de la « Maison Anthoard » à un bailleur social : « l'OPAC » devenu « Alpes Isère Habitat » (AIH), dans le cadre d'un bail emphytéotique (bail de longue durée - 18 à 99 ans).

En 2022, à l'échéance du bail, cette maison revient à la commune et avec elle, 300 000 euros de travaux d'entretien ainsi que la gestion locative des 10 familles hébergées.

En l'absence de projet préexistant préparant cette échéance et de perspectives concrètes relatives au devenir de ce bien, notre commune n'étant par ailleurs pas en situation de pouvoir donner une priorité aux investissements permettant d'assurer la pérennité du bâtiment et n'ayant de surcroît pas vocation à s'improviser bailleur social, la proposition de rachat faite par « Alpes Isère Habitat » a été acceptée.

L'option "reconduction du bail emphytéotique" a été écartée en raison de la conviction qu'à l'issue d'un nouveau bail, la situation actuelle se reproduira en termes semblables. En outre, une telle reconduction ne présente aucun avantage à court ou moyen terme, ni pour la commune au regard de sa situation financière ni pour les locataires.

La gestion de ce bien en pleine propriété par « Alpes Isère Habitat » laisse augurer la réalisation, par cet organisme, d'investissements

de long terme, de nature à bénéficier aux locataires. C'est ce qui a été convenu avec cet organisme : le « club des anciens » continuera d'occuper bien sûr le rez-de-chaussée, des travaux d'aménagement de ce local seront engagés rapidement et le terrain devant la maison et notamment le vieux garage seront –enfin- sécurisés... En résumé : un vrai projet pour cette parcelle de terrain.

Noyarey étant lourdement endetté auprès de l'EPFL\* (2 millions 5 sic), cette rentrée d'argent permettra notamment d'éponger une partie des dettes et ainsi éviter une augmentation de la fiscalité ou le renoncement aux projets comme la nouvelle cantine, et la crèche.

\*(Etablissement Public Foncier Local)



**PARKINSON EN MOUVEMENT : ALORS ON DANSE !**

Vous aimez danser ? Vous aimeriez danser malgré les difficultés liées à la maladie ? Rejoignez une troupe composée de professionnels et de non professionnels pour la saison 2022-2023. Venez découvrir le spectacle de présentation mercredi 22 juin 2022 de 16h à 17h, à la Résidence Les Vergers à Noyarey 04 76 86 96 60.

Logos: DaPoPa, FRANCE PARKINSON, FONDATION PARTAGE & VIE, Santé Sociale, UGA Université Grenoble Alpes

## EHPAD "Les vergers" : Alors on danse !

Dans le cadre d'un appel à projet Culture et Santé, la Résidence Les Vergers propose aux résidents de l'EHPAD mais aussi aux personnes du territoire atteintes de la maladie de Parkinson de se réunir autour d'ateliers de danse basés sur l'improvisation guidée. L'objectif principal, outre de procurer le plaisir de la danse, de créer des liens, est de permettre le maintien de l'autonomie par une activité physique adaptée.

Les ateliers, encadrés par des danseurs professionnels, se dérouleront à partir de septembre 2022, sur une période de 6 mois, à raison de 2 séances par semaine, les mercredis de 9h30 à 11h30.

Une présentation du projet a eu lieu le mercredi 22 juin, à l'EHPAD Les Vergers, après une représentation proposée par les danseurs de l'association DaPoPa (Danse Pour Parkinson) partenaire de ce projet.

Les personnes intéressées peuvent toujours s'y inscrire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'EHPAD Les Vergers au 04 76 86 96 60 »

# Les fleurs et les herbes poussent...

## LOI LABBÉ ça vous parle ?

**D**epuis 2017, la loi n° 2014-110 du 6 février 2014, dite loi « Labbé », interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et des forêts, ouverts au public.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs sont interdits à la vente.

C'est une très bonne nouvelle pour la planète et la santé publique mais qui a pour conséquence un entretien manuel de tout l'espace communal, avec en cette saison une météo favorable à la pousse des végétaux. Les moyens alternatifs aux produits phytosanitaires comme le désherbage mécanique, le désherbage thermique, le débroussaillage ou encore le désherbage manuel nécessitent une mobilisation importante des agents municipaux et n'empêchent pas la repousse des herbes, alors qu'auparavant, l'utilisation de produits phytosanitaires simplifiait l'entretien des voiries ; un à deux passages par an suffisaient pour maintenir la végétation spontanée sur les trottoirs, allées et places.

Nous devons donc nous habituer à la présence de végétations spontanées sur nos espaces publics et devons penser à un plan d'actions pour améliorer leur gestion dans le respect de l'environnement.

Nous remercions aussi les habitants qui ont pour habitude d'entretenir et fleurir devant leurs propriétés pour le confort de tous et encourageons ceux qui en ont la possibilité matériel et physique à en faire de même.

Soyons tous acteurs de notre cadre de vie et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions via l'adresse email : [boiteaidees@noyarey.fr](mailto:boiteaidees@noyarey.fr)



## Expression libre des membres de la minorité.

Texte non parvenu.

## Votre Véhicule pourra-t-il circuler sur Noyarey et sur la Métropole à la suite de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) Particulier ?

Afin d'améliorer la qualité de l'air et de lutter contre le réchauffement climatique, une Zone à Faibles Émissions- mobilité (ZFE-m) a été mise en place depuis mai 2019 sur la Métropole. Celle-ci impacte uniquement aujourd'hui les entreprises et la circulation des véhicules utilitaires et poids lourds dans la métropole grenobloise. L'objectif est de réduire de 75% des émissions d'oxyde d'azote (Nox) dans la métropole.

Cependant, cette ZFE va être étendue aux habitants de la métropole et ainsi va impacter les Nucerétains d'ici peu. Des discussions sont en cours et au 1er janvier 2023, en vertu de la loi Climat et résilience, la Métropole grenobloise devra commencer à installer sa Zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules des particuliers. C'est-à-dire établir un périmètre où les voitures polluantes seront interdites d'entrée. La première mesure sera l'interdiction d'entrée des Crit'Air 5 et sans Crit'Air (soit les vieux "diesel", mais aussi les très vieilles "essence") dès le 1er janvier 2023. Ensuite, ce seront les Crit'Air 4 au 1er janvier 2024, les Crit'Air 3 au 1er janvier 2025. Comme je vous l'ai précisé précédemment, ces

discussions sont en cours et le calendrier d'application n'est pas défini. Le périmètre de la ZFE pour les véhicules des particuliers devrait s'étaler sur 13 communes : Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset, Seyssins.

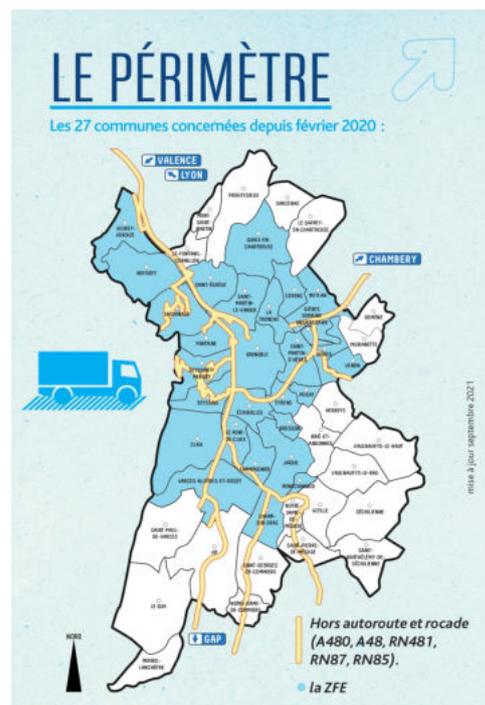
Ceci impactera obligatoirement vos déplacements.

Afin de répondre à vos interrogations sur cette ZFE Particulier, je ferai des permanences tous les samedis de septembre 2022 de 9H à 11H en Mairie. Venez-en discutez car ce sujet est important !!! Si vous êtes dans l'indisponibilité de vous déplacer, vous pouvez me contacter par Mail : [a.pennisi@noyarey.fr](mailto:a.pennisi@noyarey.fr) ou laisser un message en Mairie à mon attention.



Alfio PENNISI

Conseiller municipal délégué à la mobilité et Conseiller métropolitain.



## FÊTE DU VILLAGE

La traditionnelle fête du village que l'on souhaite la fête des habitants de Noyarey aura lieu le dimanche 18 septembre 2022.

Empêché depuis quelques années déjà pour des raisons diverses, ce temps fort de la vie de Noyarey a pour ambition de rassembler les nucérétains pour un moment de fête et de partage.

Depuis quelques mois déjà le groupe de travail « vie du village » réfléchit à l'organisation de l'événement.



Pour décorer les rues de Noyarey, nous aurions besoin de couturières (iers) pour fabriquer des fanions en tissu... Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Anne-Marie Vincent (06 14 82 90 83) ou Geneviève Mionnet (06 45 85 10 60) Pensez également à vos costumes pour le défilé ! Gaulois, Romains, Vercingétorix, Caesar, Cléopâtre et consorts seront de sortie ce jour-là ...

## fête des nucérétains

Dans les grandes lignes voici quelques éléments qui peuvent déjà être annoncés :

- le thème fédérateur retenu est « au temps des Gaulois et des Romains »
- dès le matin, un défilé déguisé devrait conduire les participants sur la place Victor Jat où un banquet sera proposé.
- des animations diverses à destination des petits et des grands seront organisées durant toute la journée.

Réservez donc votre **dimanche 18 septembre** pour vivre une journée festive de convivialité, de rencontre et de partage.

### Réservez votre repas avant le 9 septembre

Au menu :  
porcelet  
gratin dauphinois  
tarte aux pommes

Prix :  
adulte : 10 €  
enfants (jusqu'à 11 ans inclus) : 5 €

Règlement par chèque à l'ordre de : APJNV,  
à déposer ou à envoyer à l'accueil de Mairie de  
Noyarey - 75, rue du Maupas - 38360 NOYAREY.

# Autorisations du Droit des Sols & État civil



## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

38281-22-10028  
**TOMMY-MARTIN Guy**  
49 rue du Pailler  
Modification de la terrasse existante de 65m<sup>2</sup> autour de la piscine (bois par carrelage)  
En cours d'instruction

38281-22-10027  
**JOUFFREY Pascale**  
62 Chemin du Diday  
Pergola bois, toit polycarbonate  
En cours d'instruction

38281-22-10026  
**REVISO**  
206 rue de la Fontaine du Merle  
Isolation thermique des murs extérieurs  
Isolation par l'extérieur, voir fiche information projet ci-joint  
En cours d'instruction

38281-22-10024  
**BERCIER Emmanuel**  
294 rue du Maupas  
Abri de jardin  
En cours d'instruction

38281-22-10022  
**BRET-DREYON Robert**  
54 Chemin de la Vigne  
Rénovation de la toiture d'un abri existant en tuiles rouges similaires à celle du bâtiment accolé.  
Ajout d'un brise vue ajouré sur les panneaux grillagés existants au nord et à l'est, pour une hauteur totale de clôture qui ne dépassera pas 1.80m.  
Favorable

38281-22-10023  
**GROS-COISSY Philippe**  
579 rue de la fontaine du merle  
Pergola, le projet ne réduira pas la surface de "pleine terre" existante avant le projet.  
Favorable

38281-22-10020  
**BARROIL-BRUSSIN Jacques**  
42 Place Victor Jat  
Réalisation d'une petite

véralanda sur palier existant en ossature bois et bardage bois situé dans la cours intérieure en retrait pour le logement de l'étage.  
Réalisation d'une marquise en polycarbonate pour le logement du dessous, largeur 60 cm, longueur 120 cm.  
Favorable

38281-22-10019  
**BARROIL-BRUSSIN Jacques**  
34 place Victor Jat  
Réalisation d'une terrasse en plancher sur solivage et poteaux bois (mélèze) dans l'arrière cours attenante. Au moins 15% de la parcelle restera perméable (+65m<sup>2</sup>)  
Favorable

38281-22-10021  
**FERRO Pascale Françoise**  
1398 Chemin des communaux  
Prolongation d'un mur existant de 1m de hauteur sur 13.10m de longueur.  
Crépis identique à la maison (ton pierre) + 2 hauteurs de lames PVC ajourées blanc L150xH20  
Favorable

**Vous voulez construire, réhabiliter, restructurer un bâtiment...**  
  
**Avant tout projet, venez rencontrer le nouvel Architecte Conseiller du CAUE**  
  
**04 76 53 82 01**  
urbanisme@noyarey.fr

**04 76 53 82 01**  
urbanisme@noyarey.fr

38281-22-10018  
**REY Christophe Thierry**  
32 Chemin du Diday  
Démolition du cube en béton entre les deux maisons.  
Remontage d'un mur en bloc creux, de l'angle de la maison de droite à l'angle de la maison de gauche.  
Habillage de la partie haute avec une petite couverture en tuile delta 10 rouge.  
Dépose de la toiture et de la charpente.  
Démolition de la cheminée.  
Pose d'une nouvelle charpente, d'une couverture en tuile delta 10 rouge et d'une fenêtre de toit 78x98

avec volet roulant.  
Favorable  
  
38281-22-10025  
**LE GOAS Pauline**  
323 / 337 Rue Léon Porte  
Séparation en 2 logements indépendants  
En cours d'instruction

38281-22-10016  
**SCIASCIA Joël**  
305 rue Léon Porte  
Piscine de 7m par 3.5m, maçonnerie béton armé, liner en PVC armé couleur gris.  
Local technique de surface 4.5m<sup>2</sup> (en bois ou en parpaings crépi similaire à la maison) accolé à la limite séparative.  
Infiltration des eaux de la parcelle via puits perdu.  
Au moins 35% (310m<sup>2</sup>) du terrain restera en pleine terre et au moins 50% (344m<sup>2</sup>) restera en surface perméable.  
Favorable

38281-22-10017  
**CIL Sonia**  
206 Rue de la Fontaine du Merle  
Ravalement de façade avec modification couleurs et matériaux.  
Lambris PVC blanc, bandeau PVC blanc, profile de bordure coin extérieur bardeau PVC blanc, lileau tuiles, chêneau en zinc.  
Rénovation façades couleur G20 blanc cassé.  
Pose d'une pergola 4x3 en alu.  
Favorable

38281-22-10013  
**SONOGO**  
232 Chemin du Moulin  
1) Modification de la pente de toiture et couverture  
2) Réduction de la largeur du bâtiment  
3) Modification des terrasses extérieures : surface et matériaux  
4) Ajout de places de stationnements  
En cours d'instruction

38281-22-10012  
**MIONNET Gabriel**  
4995 Route d'Ezy  
Remplacement porte de garage bois par porte isolée lames alu blanc  
Favorable

38281-22-10015  
**MARTINS LOPES Antonio**  
80A Chemin de la Vigne  
Transformation d'un garage

de 20m<sup>2</sup> en buanderie.  
Conservation d'au moins 2 stationnements en extérieur.  
Changement de la porte de garage par un bardage en aluminium blanc.  
Favorable

38281-22-10011  
**WEBER Eike Ruediger**  
1408 Chemin des Communaux  
Transformation de toit en bache en toit tuiles avec cheminée et fenêtre de toit.  
En cours d'instruction

38281-22-10010  
**BLACHE Valentine**  
219 Chemin du Meney  
Installation de 2 tunnels de 9.50ml de largeur par 30ml de longueur et de 3.95m de hauteur, installation en situation SUD/SUD-OUEST, pour un usage de stockage de fourrage et de paille.  
Implantation des pignons SUD/OUEST à 20ml de la limite avec la parcelle AO 114 et à 5ml de la parcelle AO 116, siège de l'exploitation.  
Accord avec prescriptions

38281-22-10009  
**BLOYON Philippe**  
95 Rue de la Fontaine du Merle  
Pergola à ossature aluminium laqué gris 7076, toiture vitrée + plaque Thermotop blanc/zinc  
Accord avec prescriptions

38281-22-10007  
**LEROUX Charles Louis**  
36 Chemin bossu  
Face Est : - Ouverture d'une fenêtre en "anse de panier" de 140cm de large avec pose de volets en bois - Pose d'un store banne de 3m40 de large avec coffre ivoire  
Face Ouest : Remplacement d'une fenêtre en porte à l'identique  
Accord avec prescriptions

38281-22-10008  
**GUIGA Pierre**  
263 Chemin de Galle  
Préau + abri bois  
Fenêtre de salle de bain + 2 fenêtres de toit  
Murs extérieurs + clôture + portail  
Accord avec prescriptions

38281-22-10006  
**BARTHOD Didier**  
94 Rue de la Fontaine du Merle  
Pose de volets électriques

gris anthracite en complément des volets bois anthracite déjà existants.  
Accord avec prescriptions



## PERMIS DE CONSTRUIRE

38281-19-20002-M01  
**LEPRINCE Eric**  
5720 route d'Ezy  
Réduction de la longueur de la maison, avec la suppression d'une chambre au RDC.  
Modification de certaines baies en façade  
Transformation du garage au sous-sol en atelier  
Suppression de l'allée voiture initialement prévue/ Création d'un accès piéton à la place  
Suppression du claustra bois à l'angle sud-ouest  
Réduction de la longueur de la terrasse non couverte  
Modification de l'aménagement paysager  
Transformation du stationnement : ajout de 2 places couvertes par une toiture végétalisée (en plus de la place non-couverte initialement prévue et conservée)  
En cours d'instruction

38281-19-20013-M01  
**GORIUS Bruno**  
232 Chemin du Moulin  
Pente de toiture à 35%  
Couverture bac acier de couleur gris ardoise  
Modification des terrasses extérieures  
Modification des places de stationnement/ajout  
Ajout de la sous destination  
Diminution de la largeur du bâtiment  
En cours d'instruction

38281-22-10003  
**KOUBAA Kalid**  
22 Impasse Léon Oddos  
Construction d'une maison individuelle à 2 niveaux. Cette maison comprend un garage qui se situera dans la verticalité du bâtiment.  
Le toit comportera 2 pans.  
04/05/2022 Favorable

38281-22-10001  
**TONDELLA Bruno**  
372 Chemin de pra Paris  
Réalisation d'une extension  
En cours d'instruction



## NAISSANCES

25 février 2022  
**VOLPE Ethan, Luigi**

25 février 2022  
**FALIGOT CARMONA**  
Falrajayne, Eliane, Martine

1 mars 2022  
**COMBES Timothée, Jean, Philippe**

3 mars 2022  
**BERILLE POUZAUD**  
Nathan, Baptiste, Ethan

10 mars 2022  
**CARIDADE SALGADO**  
Nohlan

26 mars 2022  
**MICHEL Chloé**

30 mars 2022  
**GONNET Sienna, Delphine**



## DÉCÈS

4 mars 2022  
**SOBREDO VECIN Adolia**  
épouse PENDINO

14 mars 2022  
**RIOU Denise, Marcelle, Fernande**  
épouse BRUNET

14 mars 2022  
**DECORDE Monique, Denise, Alice**  
épouse HOCHET

18 mars 2022  
**PERARD Colette, Simone**  
épouse BERNARD-GUELLE

11 avril 2022  
**BLONDEL Pierre, Georges**

13 avril 2022  
**VISCEGLIE Filippo**  
25 avril 2022  
**BOUCHER Gisèle, Blanche, Renée**  
épouse POMMIER

6 mai 2022  
**CHARREL Marcelle, Germaine, Joséphine**  
épouse RAVE

**PLAN CANICULE**

Vous connaissez une personne de plus de 60 ans, isolée ou en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyarey peut lui offrir un accompagnement personnalisé.

Différentes solutions existent : le transport à la demande, le portage des repas ou une aide administrative via un écrivain public. Il vous suffit de prendre contact avec la mairie...

Vous avez besoin d'un colis de la banque alimentaire ? (3 kg de sec + 3 kg de frais)

**le Centre Communal d'Action Sociale de Noyarey est là pour vous offrir un accompagnement personnalisé.**

Différentes solutions existent : le transport à la demande, le portage des repas ou une aide administrative via un écrivain public.

**Il vous suffit de prendre contact avec la mairie...**



[noyarey.fr/ccas](http://noyarey.fr/ccas)  
appli mobile Noyarey  
[ccas@noyarey.fr](mailto:ccas@noyarey.fr)



L'application qui sauve des vies.



L'application SAUV'Life est un dispositif gratuit de mobilisation rapide de citoyens volontaires disponibles dans un rayon de 5 minutes à pied autour du lieu de détresse. Elle indique aux « Citoyens Sauveteurs » les gestes à effectuer sur la victime.

Christian Faudemay, médecin anesthésiste retraité, vous formera gratuitement aux bases nécessaires à la bonne utilisation d'un défibrillateur.

N'hésitez plus ! Sauvez des vies ! Inscrivez-vous à la Mairie de Noyarey au 04 76 53 82 01.

# Les numéros d'urgences & numéros utiles



## horaires des travaux :

**Pour les entreprises**, les travaux sont interdits : du lundi au samedi de 20h00 à 7h00, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

**Pour les particuliers**, les travaux sont autorisés : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche : de 10h00 à 12h00.



**MAIRIE**  
75 rue du Maupas 38360 Noyarey  
**04 76 53 82 01**  
accueil@noyarey.fr  
www.noyarey.fr

**Horaires d'ouverture au public :**  
lundi : 8h30-13h - 14h-18h30  
du mardi au vendredi :  
8h30-13h  
samedi : 9h - 11h

**Élu d'astreinte 04 76 53 92 59**  
(uniquement en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

**SÉCURITÉ - URGENCES**

Gendarmerie de Sassenage 04 76 27 42 17  
Police municipale 07 85 69 05 20  
Police secours 17  
Pompiers 18  
SAMU 15  
Numéro d'appel d'urgence 112  
Centre anti-poison 04 72 11 69 11  
Pharmacie de garde 3915  
Secours en montagne 04 76 22 22 22  
Urgence dépannage gaz naturel 0 800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité 09 72 67 50 38

**SERVICES PUBLICS**

École maternelle La Coccinelle 04 76 53 93 82  
École élémentaire Le Mûrier 04 76 53 95 71  
Cantine 04 76 53 87 10  
Réservation cantine 04 76 53 73 74  
La garderie des P'tits Bouts 04 76 53 90 07  
Les Petits Malins 04 76 53 83 62  
Le service enfance jeunesse 04 76 53 73 74  
CCAS 04 76 53 82 01  
Bibliothèque 04 76 53 91 17  
Transport à la demande SEMITAG 04 38 70 38 70  
Service local de solidarité 04 57 42 50 00  
Permanences juridiques gratuites :  
organisées en mairie sur rdv 04 76 53 82 01

**Élus d'astreinte**  
04 76 53 92 59

Le numéro de téléphone de l'Élu d'astreinte est réservé aux situations graves et urgentes, en dehors des heures de fonctionnement des services de la mairie.

**GRENOBLE ALPES METROPOLE**  
Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble Cedex  
**04 76 59 59 59**  
www.grenoblealpesmetropole.fr

Voirie et gestion des déchets 0 800 500 027  
Déchèterie intercommunale Sassenage / Noyarey  
Ouvverte du mardi au vendredi de 12h30 à 18h30, samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30

Eau potable 04 76 86 20 70  
En cas d'urgence 04 76 98 24 27

Eaux usées 0 800 500 048  
En cas d'urgence 04 76 59 58 17

Fourrière animale 04 76 77 07 00

**SANTÉ**

Médecin généraliste : Dr Françoise PAUMIER-DESBRIERES 04 76 43 26 65  
Infirmière : Laurence LAVERRIERE 06 14 01 45 80 - 04 56 85 16 33  
Kinésithérapeutes : Kiné St Jean (soins à domicile) 06 71 61 53 87  
Kinésithérapeute - Masseur : Thibault KERBOUA 09 77 52 26 71  
Psychologue : Clarisse MONNET 06 87 02 96 97  
EHPAD Résidence Les Vergers 04 76 86 96 60  
Cabinet dentaire : Dr Marc WOLKOWICZ 04 76 53 92 36  
Pharmacie 04 76 53 91 15 - Pharmacie de garde 3915  
TAXI-PELLETIER & Services (conventionné) - 07 81 05 39 30  
Les Ambulances réunies - 04 76 75 34 04  
CHU Grenoble 04 76 76 75 75  
Urgences dentaires 04 76 000 666  
SOS médecins 04 38 701 701 (7j/7 et 24h/24)  
SOS vétérinaires 04 76 47 66 66



Téléchargez l'appli Noyarey

	Assistantes maternelles et/ou familiales	Adresse	Téléphone	Capacité d'accueil
 <p><b>Liste des assistantes maternelles</b></p>	AMIER (DADI) FATIMA	411 CHEMIN DES BAUCHES	09.51.16.23.28	4 M
	BARTHOD (VANHOVE) SANDRINE	19 RUE DE LA FONTAINE DU MERLE	09.51.27.60.87	4 M
	BENALI (COLLE) STÉPHANIE	101 RUE DU 19 MARS	06.19.25.66.41	4 M
	BODART (GABET) GÉRALDINE	176 RUE DE L'EYRARD Bâtiment F	04.38.86.47.01	3 M
	BREAN (FERRAND) MURIEL	LOTIS. LE CLOS DES NOYERS VILLA 2	04.76.53.14.71	4 M
	BUISSON CHAVOT GUICHARD SANDRINE	257 IMPASSE DES GLAIRONS Les Cottages	04.76.53.85.35	4 M
	BURGIO (GUIMARAIS) NATHALIE	1 IMMEUBLE SAINT JEAN	04.76.43.45.37	2M
	BUSO (ALEO) VÉRONIQUE	429 CHEMIN DU DIDAY	06.89.97.78.15	4 M
	FILLET ELODIE	30 RUE FRANÇOIS JORQUERA	06.38.93.59.12	3 M
	PAQUET (TOMAZ) RAQUEL	596 CHEMIN DU MOULIN	06.62.87.12.73	4 M
VIRONE KARINE	483 AVENUE SAINT JEAN MONTÉE 2	06.30.11.15.97	3 M	

Type d'agrément : M = Maternel / F = Familial



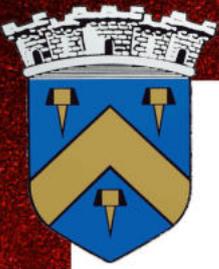
INFOS NOYAREY - Lettre d'information éditée par la Ville de Noyarey - 75 rue du Maupas 04 76 53 82 01 - noyarey.fr - Dépôt légal : à parution  
Directrice de la publication : Nelly Janin Quercia  
Mise en page et Photos : Fabrice Grondeau

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé en U.E par onlineprinters.fr sur du papier PEFC pour le développement des forêts.

Conformément à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, auprès de la mairie de Noyarey. Pour vous désinscrire de la lettre INFOS NOYAREY : 04 76 53 82 01

noyarey.fr





Le groupe " Vie du Village " présente



# FÊTE DU VILLAGE

## AU TEMPS DES GAULOIS ET DES ROMAINS

**Place Victor Jat**

**Dimanche 18  
septembre 2022**



**DÉFILÉ  
DÉGUISÉ**



**ANIMATIONS  
DIVERSES**

**REPAS** sur réservations

**ATTENTION**  
les sesterces  
seront acceptés

**ADULTES : 10 €**

**ENFANTS : 5 €**

( jusqu'à 11 ans inclus )

Infos et réservations au 04 76 53 82 01